



Les agents de la fonction publique victimes de violences dans le cadre de leur métier en 2022

Anthony CARUSO

Les agents de la fonction publique résidant en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique ou à La Réunion sont, en 2022, plus souvent victimes de violences, notamment d'injures, de menaces ou de harcèlement moral, que les salariés du privé (16 % contre 13 %). Cet écart provient d'une plus forte exposition professionnelle : hors violences conjugales, 45 % des atteintes décrites par les agents publics sont associées à leur métier, contre 32 % pour les salariés du privé.

Ces atteintes concernent plus souvent des agents en contact avec le public et certaines professions telles que les policiers ou les professions intermédiaires de la santé et du travail social. Les agents les plus jeunes sont plus souvent victimes que les plus âgés. Les immigrés sont moins souvent victimes que les personnes sans ascendance migratoire mais sont plus fortement touchés par les discriminations. Une plainte est déposée dans 10 % des cas, contre seulement 3 % par les salariés du privé. Le dépôt de plainte est plus fréquent dans les cas de violences physiques ou de menaces.

En 2023, le sentiment d'insécurité au travail concerne 26 % des agents de la fonction publique, souvent ou de temps en temps, contre 16 % des salariés du privé.

Les agents de la fonction publique plus souvent victimes d'atteintes à la personne que les salariés du privé...

Selon l'enquête Vécu et ressenti des personnes en matière de sécurité (VRS) de 2023 (Encadré), 16 % des agents publics résidant en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique ou à La Réunion ont été victimes en 2022 d'au moins une atteinte à la personne, que ce soit dans l'exercice de leurs fonctions ou dans un contexte personnel. Les atteintes les plus citées sont les injures : 7 % des agents en ont été victimes en 2022 ; puis viennent le harcèlement moral (5 %), les violences de nature sexuelle¹, les discriminations, les menaces, et enfin les violences physiques (2 %) [Figure ①].

La proportion de victimes est en hausse par rapport à 2021 (+2 points), notamment pour ce qui concerne les discriminations. Cette hausse peut être reliée au moins en partie à la sortie de la crise sanitaire, offrant des possibilités d'accès accrues aux espaces accueillant du

public. Elle s'observe aussi pour les salariés du secteur privé. Cependant, comme en 2021, ces derniers se déclarent moins souvent victimes que les agents publics (13 % d'entre eux en 2022), et ce pour la quasi-globalité des atteintes, mis à part les discriminations.

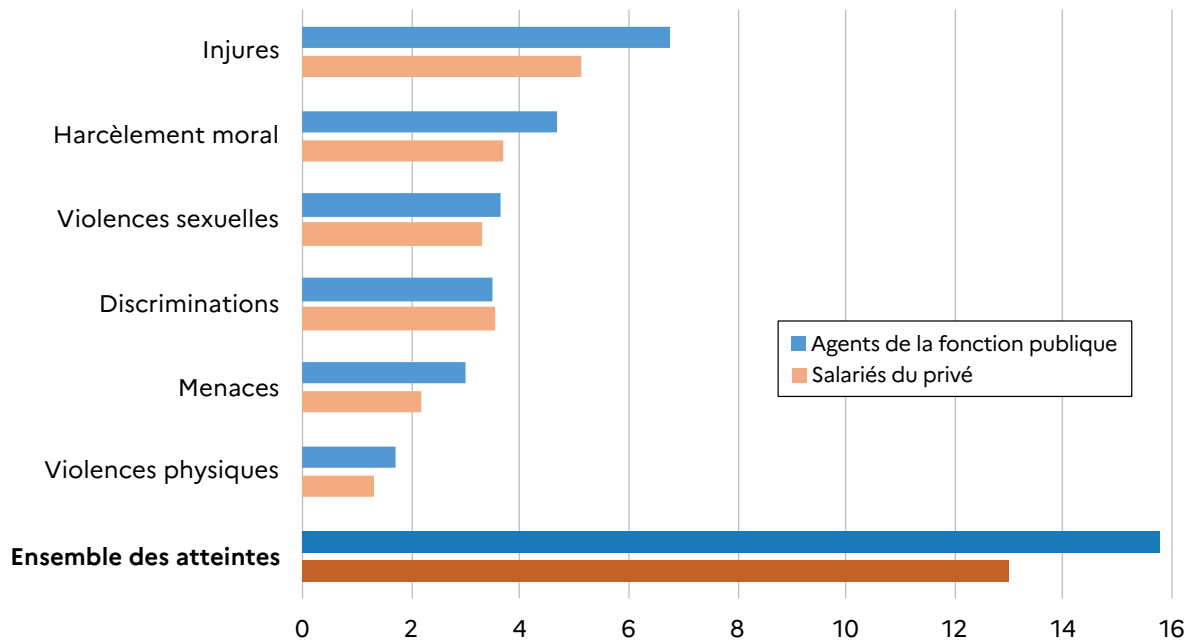
... du fait d'une plus forte exposition dans le cadre professionnel

La prévalence plus élevée des atteintes subies par les agents de la fonction publique s'explique par une plus forte exposition professionnelle. Hors violences conjugales, les atteintes décrites par les agents publics ont lieu dans 45 % des cas dans le cadre professionnel et dans 36 % des cas dans un autre contexte (activités de loisirs, associatives, etc.) ; dans 18 % des cas, le contexte de l'atteinte n'est pas précisé (Figure ②). À l'inverse, parmi les salariés du privé, 32 % des atteintes décrites ont eu lieu dans un contexte professionnel alors que 48 % sont associées à un contexte non professionnel.

1. Les violences sexuelles peuvent être de nature physique (viol, tentative de viol, etc.) ou non physique (harcèlement sexuel, exhibition sexuelle, etc.) ; la plupart sont non physiques (85 %).

Figure ① : Victimes d'atteintes à la personne parmi les agents de la fonction publique et les salariés du secteur privé en 2022

Prévalence pour 100 salariés



Source : Enquête VRS 2023.

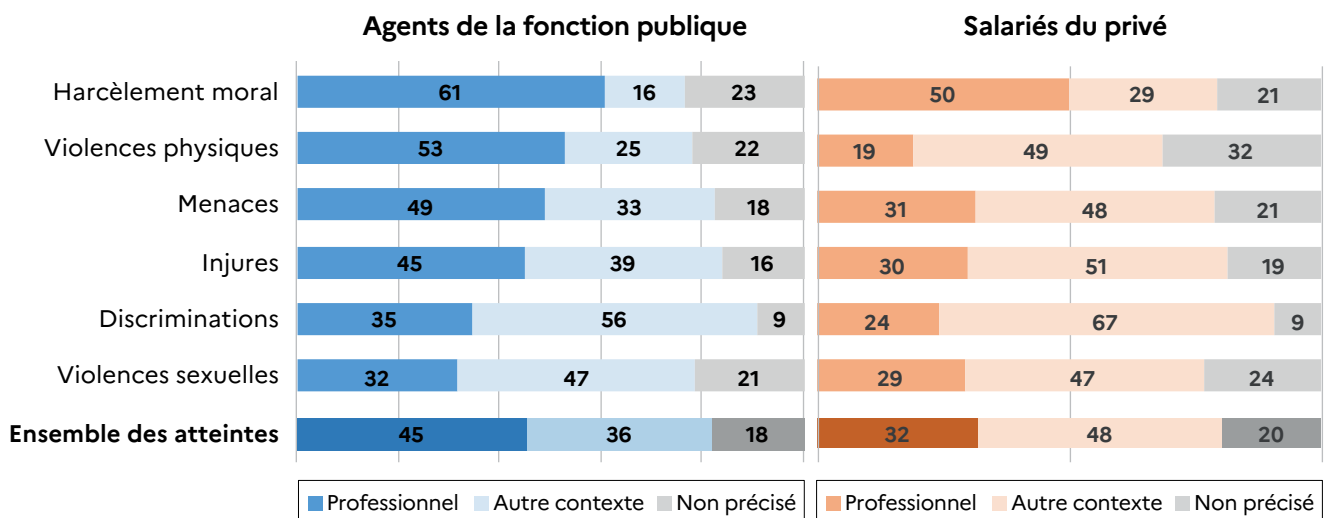
Champ : Salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Note : Contrairement aux autres figures de cette publication, les atteintes décrites ici portent uniquement sur l'année 2022 (voir encadré Source et méthodologie).

Lecture : En 2022, parmi les agents de la fonction publique, 16 % ont été victimes d'au moins une atteinte à la personne, quel qu'en soit le contexte ; 7 % ont subi des injures et 4 % des violences sexuelles (physiques ou non physiques).

Figure ② : Contexte dans lequel se sont déroulées les atteintes subies, hors violences conjugales, selon le type d'atteinte

en %



Source : Enquête VRS 2023.

Champ : Atteintes à la personne (hors violences conjugales) décrites par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Note : La catégorie « autre contexte » regroupe les modalités suivantes : activité de loisir, études ou scolarité, activité sportive, activité associative, autre contexte.

Lecture : Dans la fonction publique, 45 % des atteintes décrites par les agents (hors violences conjugales) sont associées au contexte professionnel, 36 % à un autre contexte, et 18 % à un contexte non précisé. Parmi les actes de harcèlement moral, 61 % sont décrits dans le contexte professionnel.

Le fait que les agents publics soient plus souvent victimes que les salariés du privé sur leur lieu de travail s’observe pour tous les types d’atteintes. En particulier, 53% des violences physiques (non sexuelles) subies par les agents publics se sont déroulées dans le cadre professionnel, contre 19% de celles subies par les salariés du privé. De même, près de la moitié des actes d’injure ou de menace décrits par les agents publics se sont passés sur le lieu de travail, contre moins d’un tiers de ceux décrits par les salariés du privé. Les discriminations sont, elles, le plus souvent associées à un contexte privé (dans 56% des cas pour les agents publics), tout comme les violences sexuelles² (47%).

Les atteintes dans le contexte professionnel concernent plus souvent des salariés en contact avec le public

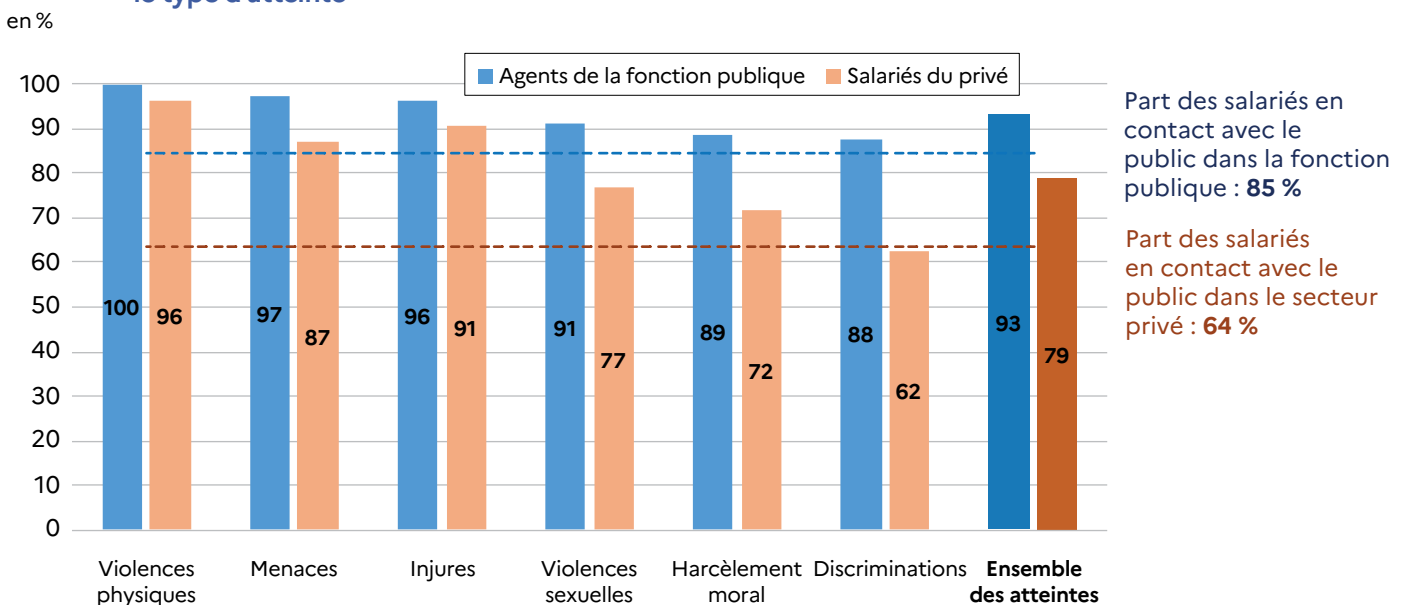
Les salariés en contact avec le public sont surreprésentés parmi les victimes d’atteintes dans le contexte du métier. Ainsi, dans la fonction publique, 93% des atteintes sont subies par des agents en contact avec le public alors que ces derniers ne représentent que 85% des agents de la fonction publique. Il en va de même dans le secteur privé (79%, contre 64%). C’est particulièrement le cas pour les violences physiques ainsi que pour les menaces et les injures : dans la fonction publique, la quasi-totalité de ces victimations sont subies par des agents en contact avec le public (Figure 3).

Les policiers, militaires et pompiers sont les premiers concernés : particulièrement exposés aux menaces et aux injures, ils sont l’objet de 17% des victimations ayant eu lieu dans le contexte professionnel alors qu’ils représentent 5% des agents de la fonction publique (Figure 4). Les agents exerçant une profession intermédiaire de la santé ou du travail social sont aussi surreprésentés : ils subissent 15% des atteintes se passant dans le contexte professionnel mais représentent 11% des agents publics

Les jeunes plus concernés par les violences physiques et sexuelles, les immigrés par les discriminations

Parmi les victimes d’atteintes dans le contexte professionnel, les femmes sont légèrement sous-représentées dans la fonction publique (60% des atteintes, contre 64% des effectifs), alors qu’elles sont surreprésentées dans le secteur privé (57% des atteintes, contre 47% des salariés) [Figure 5]. Plus souvent victimes de violences sexuelles (82% des atteintes), de discriminations (74%) et de harcèlement moral (69%), les femmes dans la fonction publique sont au contraire sous-représentées parmi les victimes de violences physiques (47% des atteintes) et de menaces (41%).

Figure 3 : Part des atteintes dans un cadre professionnel subies par des personnes en contact avec le public, selon le type d’atteinte



Source : Enquête VRS 2023.

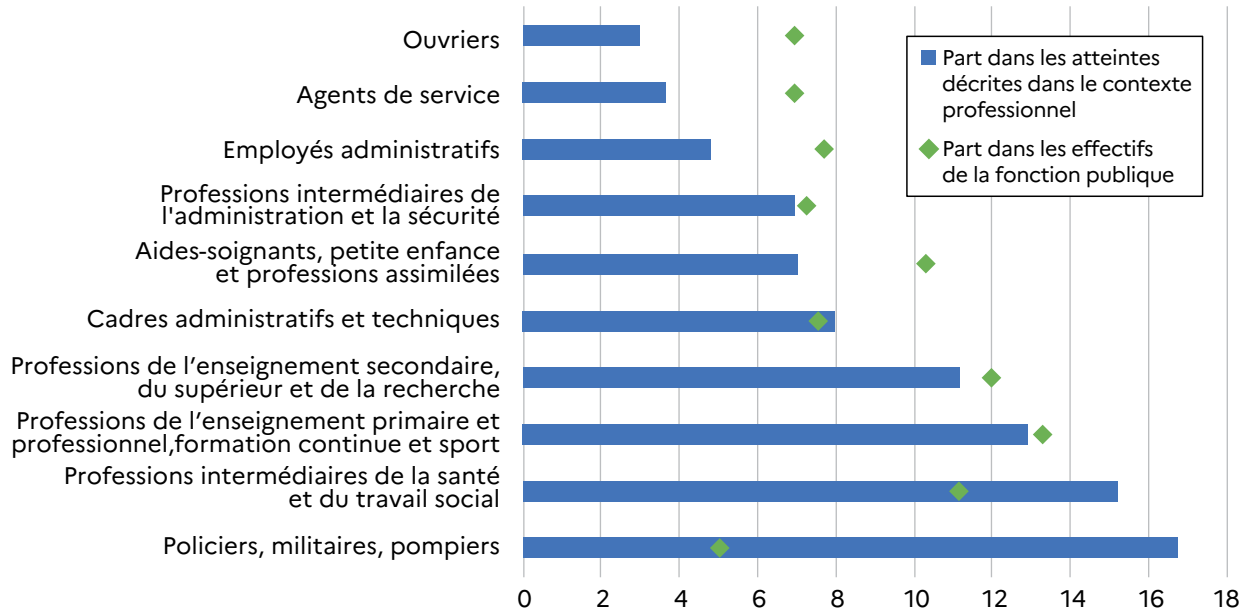
Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Dans la fonction publique, parmi toutes les menaces ayant eu lieu dans le contexte professionnel, 97% étaient subies par des agents en contact avec le public, alors que ceux-ci représentent 85% des effectifs.

2. Pour 21% des violences de nature sexuelle décrites par les agents publics (hors violences conjugales), le contexte n’est pas précisé ; il est probable qu’il s’agisse majoritairement d’atteintes dans un contexte privé. Pour ce qui est des discriminations, le contexte n’est pas précisé dans seulement 9% des cas.

Figure 4 : Famille de métiers des agents publics victimes de violences dans un contexte professionnel

en %



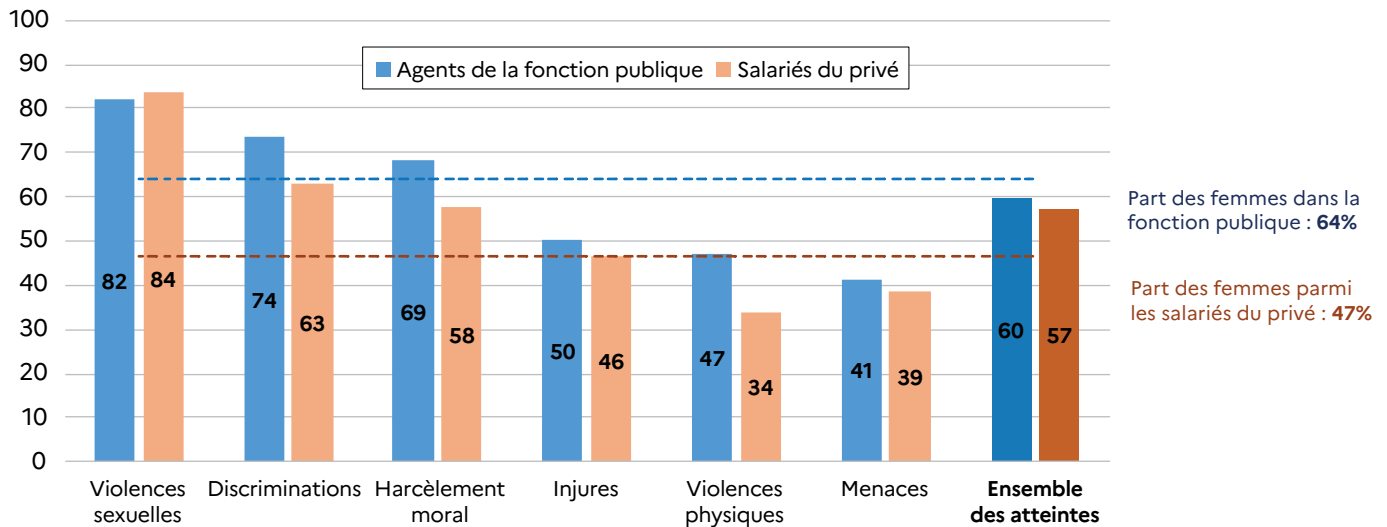
Source : Enquête VRS 2023.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Dans la fonction publique, 17 % des atteintes décrites dans le contexte professionnel (violences physiques ou sexuelles, injures, menaces, harcèlement moral ou encore discriminations) sont subies par des policiers, militaires ou pompiers alors que ces métiers ne représentent que 5 % des effectifs.

Figure 5 : Part des atteintes dans un cadre professionnel décrites par des femmes, selon le type d'atteinte

en %



Source : Enquête VRS 2023.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Dans la fonction publique, 47 % des violences physiques subies dans le cadre professionnel l'étaient par des femmes, alors que celles-ci représentent 64 % des effectifs.

Toujours dans le contexte professionnel, les jeunes sont les plus exposés aux violences, alors que les plus âgés le sont moins, dans le public comme dans le privé. Dans la fonction publique, les moins de 30 ans subissent 18% des atteintes déclarées dans le contexte de leur travail, alors qu'ils ne représentent que 13% des agents (Figure 6). Ils sont notamment davantage touchés par les violences de nature sexuelle (29% des atteintes, physiques ou non physiques) et physique (20%) ainsi

que par les discriminations (20%). Les agents de 30 à 49 ans sont également surreprésentés parmi les personnes victimes d'atteintes dans le cadre professionnel, alors que les agents de 50 ans et plus sont, au contraire, sous-représentés – 28% des atteintes les concernent, alors qu'ils constituent 36% des agents – et ce, quel que soit le type d'atteinte. Ils sont cependant plus touchés par le harcèlement moral (33%) et par les injures (31%).

Figure 6 : Répartition selon l'âge de la victime des atteintes subies dans un cadre professionnel, par type d'atteinte en %

	Moins de 30 ans		30-49 ans		50 ans ou plus	
	Fonction publique	Secteur privé	Fonction publique	Secteur privé	Fonction publique	Secteur privé
Violences sexuelles	29	35	58	56	13	9
Violences physiques	20	26	59	54	21	21
Discriminations	20	22	53	66	26	12
Harcèlement moral	17	14	50	59	33	26
Injures	17	22	52	56	31	22
Menaces	14	21	58	59	28	21
Ensemble des atteintes	18	22	54	58	28	20
Part dans la population de référence	13	17	51	53	36	30

Source : Enquête VRS 2023.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Dans la fonction publique, 18% des atteintes subies dans le contexte professionnel le sont par des agents de moins de 30 ans, quand ceux-ci représentent 13% des agents.

Les immigrés sont, eux, légèrement sous-représentés parmi les victimes d'atteintes dans le cadre du métier : 6% des victimations décrites les concernent, alors qu'ils représentent 7% des agents publics (Figure 7). Ils sont cependant fortement surreprésentés parmi les victimes de discriminations : 14% des atteintes dans la fonction publique, et 20% dans le secteur privé. Quant aux descendants d'immigrés, la part des atteintes dont ils sont l'objet dans un contexte professionnel (10%) est proche de leur part parmi les effectifs de la fonction publique. Ils sont cependant plus nombreux parmi les victimes de discriminations (13%) et de harcèlement moral (13%). Le motif de discrimination le plus souvent évoqué par les agents immigrés et les descendants d'immigrés est leur origine, pour 41% des agents concernés.

Dans la fonction publique, 10% des atteintes dans le cadre professionnel font l'objet d'une plainte

La grande majorité des atteintes subies par les agents dans le contexte de leur travail n'est pas suivie d'un dépôt de plainte. Cependant, le taux de plainte est plus élevé dans la fonction publique (10%) que dans le secteur privé³ (3%) [Figure 8]. Dans la fonction publique, les victimations qui donnent le plus lieu à des plaintes sont les violences physiques (33%) ainsi que les menaces (25%), beaucoup plus souvent que dans le privé. Les injures faites aux agents publics dans le cadre professionnel donnent, elles aussi, plus souvent lieu à une plainte (8%) que dans le secteur privé (1%).

Figure 7 : Part des atteintes dans un cadre professionnel subies par des immigrés ou des descendants d'immigrés en %

	Immigrés		Descendants d'immigrés	
	Fonction publique	Secteur privé	Fonction publique	Secteur privé
Violences physiques	4	15	5	8
Violences sexuelles	5	6	9	10
Harcèlement moral	7	9	13	10
Injures	4	5	8	10
Menaces	2	8	7	11
Discriminations	14	20	13	21
Ensemble des atteintes	6	9	10	11
Part dans la population de référence	7	11	9	9

Source : Enquête VRS 2023.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Dans la fonction publique, 4% des violences physiques décrites dans le contexte professionnel sont subies par des immigrés, quand ceux-ci représentent 7% des effectifs.

3. Les plaintes sont plus fréquentes pour les agents publics quand la victimation a eu lieu dans le contexte professionnel que dans un autre contexte (10%, contre 6%) : c'est l'inverse pour les salariés du privé (3% dans le contexte professionnel, contre 6% dans un autre contexte).

Cela pourrait s'expliquer par le fait que le Code pénal prévoit des peines plus lourdes lorsque l'atteinte vise des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public (voir Source et méthodologie).

Le sentiment d'insécurité au travail concerne 26% des agents publics

En 2023, un agent de la fonction publique sur quatre (26%) déclare se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité sur son lieu de travail (face aux usagers, aux clients, aux collègues, etc.), contre 16% des salariés du privé (Figure 8). Ce sentiment concerne plus souvent des personnes en contact avec le public, mais aussi les personnes qui ont elles-mêmes été victimes d'atteintes dans le cadre de leur métier. Ainsi, 21% des agents victimes d'atteintes en 2022 déclarent se sentir souvent en insécurité sur leur lieu de travail, contre 7% de l'ensemble des agents de la fonction publique.

Dans certains métiers, le sentiment d'insécurité au travail est très répandu : 45% des policiers, militaires et pompiers déclarent se sentir de temps en temps ou souvent en insécurité sur leur lieu de travail, tout comme 37% des agents exerçant une profession intermédiaire de la santé et du travail social. Ces métiers sont aussi les plus concernés par les violences subies dans le cadre professionnel. À l'inverse, ce sentiment n'est partagé que par 15% des cadres administratifs et techniques de la fonction publique.

Le sentiment d'insécurité au travail diffère peu selon l'âge et le sexe, même s'il est un peu moins ressenti chez les plus jeunes, chez les plus âgés, et parmi les hommes. Il est dans tous les cas plus élevé parmi les agents de la fonction publique que parmi les salariés du privé. Ce sentiment s'est renforcé par rapport à l'année précédente (+ 4 points par rapport à 2022), notamment chez les femmes.

Figure 8 : Part des atteintes en milieu professionnel ayant fait l'objet d'une plainte

en %

	Agents de la fonction publique	Salariés du privé
Atteintes subies dans le contexte professionnel	10	3
dont... Violences physiques	33	27
Menaces	25	7
Injures	8	1
Harcèlement moral	3	3
Violences sexuelles (physiques ou non physiques)	2	2
Discriminations	2	0
Atteintes subies dans d'autres contextes	6	6
Ensemble tous contextes confondus	8	5

Source : Enquête VRS 2023.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Parmi les menaces subies par des agents de la fonction publique dans le cadre professionnel, 25% ont fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Figure 9 : Sentiment d'insécurité au travail

en %

	Souvent	De temps en temps	Rarement	Jamais
Agents de la fonction publique	7	19	25	50
Dont... victimes d'atteintes dans le contexte professionnel	21	37	21	21
personnes en contact avec le public	8	21	26	45
Salariés du secteur privé	5	11	19	65
Dont... victimes d'atteintes dans le contexte professionnel	14	30	27	29
personnes en contact avec le public	6	15	22	58

Source : Enquête VRS 2023.

Champ : Salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : En 2023, 50% des agents de la fonction publique déclarent ne jamais se sentir en insécurité sur leur lieu de travail (face aux usagers, clients, collègues, etc.).

Source et méthodologie

Source

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) est une enquête du service statistique ministériel de la sécurité intérieure menée auprès d'un large échantillon de personnes représentatives de la population. Elle permet de mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie, en particulier les plus récents. L'enquête s'intéresse en outre aux préoccupations de la population en matière de sécurité et à ses opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. L'année 2023 correspond à la seconde édition de l'enquête. Environ 110 000 personnes, interrogées entre fin février et mi-mai 2023, ont répondu lors de cette édition.

L'analyse des victimations par type d'atteinte dans la fonction publique peut porter sur un échantillon réduit d'observations, notamment pour certaines atteintes, comme les violences physiques, qui ne concernent pas plus de 2% des agents. Cela se traduit par une certaine fragilité en termes de précision des indicateurs suivis dans cette publication. En particulier, il est prudent d'attendre plusieurs années pour s'assurer qu'il y a une tendance à la hausse ou à la baisse de certains phénomènes observés.

Champ

L'enquête s'adresse à l'ensemble des personnes de 18 ans et plus résidant dans un logement « ordinaire » en France métropolitaine, à la Martinique, en Guadeloupe ou à La Réunion. Cette étude porte plus précisément sur les personnes en emploi, agents de la fonction publique ou salariés du secteur privé, qui ont moins de 65 ans.

Victimation

Fait d'être victime d'une atteinte visant ses biens ou sa personne. Les victimations sont recensées dans le cadre d'enquêtes de victimation. Menées auprès de la population, ces enquêtes consistent à demander aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). Les atteintes ne font pas systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte, c'est pourquoi les victimes sont partiellement connues par les services de sécurité. Les enquêtes de victimation permettent ainsi de connaître l'ensemble des victimes. Les victimations évoquées dans cette publication portent exclusivement sur les atteintes aux personnes (et non aux biens).

Atteintes dans le contexte professionnel

Cette étude s'intéresse spécifiquement aux atteintes à la personne subies dans le cadre professionnel : violences physiques (non sexuelles), violences sexuelles (physiques ou non physiques), harcèlement moral, injures, menaces ou encore discriminations. L'enquête VRS demande aux personnes interrogées si elles ont été victimes de ces différentes atteintes et, si oui, à quel moment de leur vie.

Si des atteintes ont eu lieu en 2022 (N-1) ou en 2023 (N), les victimes donnent ensuite des informations sur les circonstances et le contexte dans lequel s'est produite la dernière de chacune d'entre elles. Cela permet de déterminer si la dernière atteinte a eu lieu dans le cadre du métier ou dans un autre contexte. Les références aux atteintes dans le cadre professionnel portent donc nécessairement sur la dernière atteinte subie. Par exemple, une personne peut avoir été victime de trois injures durant les années 2022 ou 2023, mais décrira seulement le contexte dans lequel s'est produite la dernière.

Pour caractériser le contexte professionnel, on utilise la question et la modalité de réponse suivantes : « Vous avez subi ces faits dans le cadre : 1_ De votre métier (y compris stage) ». Les personnes retenues comme victimes de discrimination dans le cadre professionnel sont celles qui ont répondu avoir subi un traitement défavorable « Au travail (refus d'une promotion ou d'une augmentation par exemple) ».

Circonstance aggravante pour les personnes chargées d'une mission de service public

Les agents publics bénéficient dans certains cas d'une protection associée à leur fonction. L'outrage à agent est un acte commis à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public et qui nuit à sa dignité ou au respect dû à sa fonction. Selon les termes de l'article 433-5 du Code pénal, sont considérés comme des outrages, notamment :

- les insultes orales,
- l'envoi d'objets ou de lettres d'insultes,
- les menaces orales ou écrites,
- les gestes insultants ou menaçants (les violences physiques sont punies comme les coups et blessures).

Repondération

Dans le cadre de cette étude, l'enquête VRS 2023 a fait l'objet d'un redressement spécifique pour la fonction publique et le secteur privé afin de correspondre aux estimations produites à partir de l'enquête Emploi 2023.

Pour en savoir plus

- Chedorge-Farnier D. (2024), « Les agents de la fonction publique plus souvent victimes de violences dans le cadre de leur métier que les salariés du privé ». *Point stats* n° 48. DGAFP.
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/les-agents-de-la-fonction-publique-plus-souvent-victimes-de-violences-dans-le-cadre-de-leur-metier-que-les-salaries-du-privé>
- Guedj H. et Prat I. (2024), « Améliorer les enquêtes multimode : l'apport des prétests de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité 2022-2025 ». *Interstats Méthode* n° 27. Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-methode-n-27-Ameliorer-les-enquetes-multimode-l-apport-des-pretests-de-l-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-2022-2025>
- Guedj H. et Zilloniz S. (2022), *Panorama des violences en France métropolitaine*. Enquête Genese 2021. Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
<https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Panorama-des-violences-en-France-metropolitaine-enquete-Genese-2021>
- Moreau A. et Juillard M. (2022), « Les atteintes contre les forces de sécurité intérieure », *Interstats Analyse* n° 42, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications-et-infographies/Interstats-Analyse/Les-atteintes-contre-les-forces-de-securite-interieure-Interstats-Analyse-N-42>
- Razafindranovona T. et Zilloniz S. (2023), *Vécu et ressenti en matière de sécurité. Victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*, Rapport d'enquête – édition 2023, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-VRS>

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



MINISTÈRE DE L'ACTION PUBLIQUE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information (SDessi)
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directeur de la publication : **Boris Melmoux-Eude**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Stats Rapides n° 120
ISSN : 2267-6483



STATISTIQUE
PUBLIQUE La SDessi fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.